

## **SEANCE DU 4 MARS 2019**

Le quatre mars deux mil dix-neuf, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Yannick BOUGET.

**Date de la convocation** : Le 25 Février 2019.

**Etaient présents** : Yannick BOUGET, Gérard LE CABEC, Laure ROPERS, Arnaud LE BRAS, Claude PIRIOU, Marie Annick HAMON, Yann COAT, Patrick HERVE, Olivier GUERVILLY, Joël PIRIOU.

**Etaient absents** : Stéphane BASSET, Soizig OLLIVIER PAGE.

**Secrétaire de séance** : Patrick HERVE.

### **D.P.U.**

Le Maire fait part à l'assemblée de deux demandes d'acquisition pour des biens soumis à DPU transmises par Maître PATARIN Delphine, notaire à PONTRIEUX.  
Elles concernent :

- Un terrain à bâtir sis Kervoa
- Un échange de terrain sis Tolmine

Ces ventes n'intéressent pas la commune.

Yann COAT signale que les nouvelles installations du quartier de Kervoa / Kernizan bénéficient du réseau d'assainissement qui à la base a été payé par quelques riverains.  
Des recherches vont être faites.

### **N° 01.03.2019 : TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs de location de la salle polyvalente. Il propose de les revaloriser.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les tarifs suivants à compter du 15 Mars 2019 :

#### **Apéritif**

Réunion conférence 90.00

**Concours divers** 44.50

#### **Lotos**

Associations locales 90.00

Associations extérieures 200.00

#### **Repas et mariages**

Particulier local 188.00

Professionnel local 188.00

Le lendemain (Retour) 100.00

Associations locales	188.00
Associations extérieures	231.00
Particulier extérieur	242.00
Professionnel extérieur	276.00
Le lendemain (retour)	131.00
<b>Assemblée générale</b>	90.00
Avec repas	210.00
<b>Bal et Fest – Noz</b>	
Association locale	200.00
Association extérieure	305.00
Caution Réveillon	488.00
Caution	249.00
Forfait chauffage Hiver	49.00

Deux locations gratuites par an seront attribuées pour chaque association communale excepté les réveillons du 24 décembre et du 31 décembre facturés sur la base d'une location particulier local.

### **N° 02.03.2019 : TARIFS AU CIMETIERE COMMUNAL**

Le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs au cimetière communal et propose de les revaloriser.

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide de fixer les tarifs suivants à compter du 15 Mars 2019 :

#### **CONCESSIONS AU CIMETIERE**

Personnes domiciliées	15 ans	88.00 €
Sur la commune	30 ans	120.00 €

#### **CONCESSIONS COLUMBARIUM**

Personnes domiciliées	15 ans	376.00 €
Sur la commune	30 ans	573.00 €

## **CAVURNES**

- Personnes domiciliées sur la commune

15 ans	216.00 €
30 ans	324.00 €

Lors de la première acquisition de la dalle, il sera facturé à celle-ci la somme de 180 € correspondant à la dalle granit.

## **JARDIN DU SOUVENIR**

- Dispersion des cendres : 38.00 €

## **N° 03.03.2019 : TARIFS DIVERS**

Le maire propose à l'assemblée de maintenir les divers tarifs communaux en vigueur.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Décide d'appliquer les tarifs suivant au 15 Mars 2019 :

### **MATERIEL**

- Tables + Bancs	4.20 €
- Couverts	0.30 €

Couverts : tout objet cassé ou perdu lors d'une location sera facturé sur la base de :

- 2 €

### **Barrières de sécurité**

Associations locales	GRATUIT
Associations extérieures	42 € les 25

### **PHOTOCOPIES noir et blanc**

- Particuliers	0.30 €
- Associations	0.10 €

### **PHOTOCOPIES couleur**

- Particuliers	0.50 € A4 - 1.00 € A3
- Associations	0.20 € A4 - 0.50 € A3

**Boulodrome** : Forfait pour concours en nocturne 20.00 €

### **N° 04.03.2019 : TARIFS BIBLIOTHEQUE- MEDIATHEQUE**

Le maire rappelle à l'assemblée les tarifs de la bibliothèque médiathèque et propose de les maintenir.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- décide de fixer les tarifs suivants à compter du 15 mars 2019 :

- adhésion individuelle : 5 €
- adhésion famille : 10 €
- Impression d'un document A4, noir et blanc : 0.30 € - couleur : 0.50 €

### **N° 05.03.2019 : EFFACEMENT DES RESEAUX RUE DE L'ARGOAT**

Dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de bourg, le maire présente une pré-étude du SDE 22 concernant le projet d'effacement des réseaux à réaliser, rue de l'Argoat.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide d'engager le projet d'effacement des réseaux dans le cadre de l'aménagement de l'entrée de bourg, rue de l'Argoat estimé par le Syndicat Départemental d'Energie des Côtes d'Armor, à savoir :

- pour la basse tension : 98 300 € HT
- pour l'éclairage public : 43 300 € HT
- pour le réseau téléphonique (génie civil) : 20 800 € TTC

Dans le cadre de l'effacement de réseau que deviendra-t-il de la fibre ? le maire va se renseigner.

### **N° 06.03.2019 : PERMIS DE DEMOLIR BATIMENTS RUE DU STADE**

Le maire rappelle à l'assemblée que la commune a fait l'achat de la propriété cadastrée AB 45 dans le but d'améliorer la visibilité du carrefour. A cet effet, il y a lieu de démolir l'ensemble des bâtiments situés sur le terrain.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal,

- Autorise Monsieur le maire à délivrer au nom de la commune, le permis de démolir pour les 3 bâtiments de la parcelle AB 45 sise rue du stade après instruction auprès des services concernés et à signer l'ensemble des documents s'y rapportant.

Le maire fait part au Conseil Municipal des principaux projets qui seront inscrits au budget primitif 2019 :

SDE + entrée bourg

Cloches de l'église qui sont en mauvais état

Hangar

Voirie

Moulin Quintin

Logements communaux

Le conseil municipal s'interroge sur le fait que le logement GPA face à la boulangerie reste vide.

### **N° 07.03.2019 : RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES**

Le Maire présente au conseil municipal le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés précédemment approuvé en Conseil Communautaire de Guingamp Paimpol Armor Argoat Agglomération lors de sa séance du 17 décembre 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés.

### **N° 08.03.2019 : REMPLACEMENT D'UN APPAREIL DE CHAUFFAGE A L'ECOLE**

Le maire fait part à l'assemblée que le convecteur actuel dans la salle de classe des CP est hors d'usage et qu'il y a donc lieu de le remplacer.

Il présente un devis de l'entreprise NEDELEC Jean Baptiste de Pontrieux concernant la fourniture et pose de 3 convecteurs BILBAO de 1500 w d'un montant Hors Taxes de 2 344.03 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de la mise en place de 3 convecteurs BILBAO de 1500 w pour une salle de classe pour un montant Hors Taxes de 2 344.03 € auprès de l'entreprise NEDELEC Jean Baptiste de Pontrieux.

### **N° 09.03.2019 : BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE**

Le maire indique à l'assemblée que le contrat annuel d'hébergement pour la gestion des prêts de livres et autres à la bibliothèque-médiathèque arrive à échéance. Il présente un devis d'un montant de 733.06 € Hors Taxes de la société PMB services.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal,

- Décide du renouvellement du contrat annuel d'hébergement au prix de 733.06 € hors taxes auprès de la société PMB Services

## **N° 10.03.2019 : MAITRISE D'ŒUVRE - SALLE POLYVALENTE**

Le maire fait part à l'assemblée que dans le cadre des travaux pour l'amélioration thermique de la salle polyvalente, il y a de reprendre l'isolation et de réaliser un faux plafond avec reprise de l'éclairage et du chauffage, en partie.

Il donne lecture d'un devis du cabinet LOOS.NIVET de Langoat pour un montant H.T. de 1 635 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- décide de confier la mission de maîtrise d'œuvre pour l'amélioration thermique de la salle polyvalente suivant honoraires d'un montant H.T. de 1 635 € au cabinet LOOS.NIVET de Langoat.

Une consultation d'entreprises pour la réalisation des travaux sera ensuite réalisée.

### **INFOS**

#### **PLUi**

Dans le cadre de l'élaboration du PLUi de Guingamp Paimpol Agglomération, il y a lieu de réaliser un recensement du bocage sur la commune. Une consultation publique est lancée du 1<sup>er</sup> mars au 15 avril. La carte est consultable en mairie.

#### **SAUR**

Suite à notre demande, le maire donne lecture d'un devis de la SAUR concernant la réparation d'un hydrant rue du Goélo pour un montant de 630.54 €.

Le recensement de la population est terminé. La population est stable.

Arnaud Le Bras fait part d'une demande d'un administré qui souhaiterait l'implantation d'un abri bus au point d'arrêt du transport scolaire Poul Goïc.

C.I.A.S : certains conseillers pensent que le déplacement du foyer logement du centre-ville vers la zone de Poulogne n'est pas judicieux.

La porte des vestiaires du terrain des sports n'est jamais verrouillée.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire

Le Conseil Municipal